

## SÉANCE DU 21 JUILLET 2020

Le quinze juillet deux-mille-vingt, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le vingt-et-un juillet deux-mille-vingt à dix-neuf heures trente.  
Le Maire.

M. Alain MARQUET-BERTRAND a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents, 4 conseillers représentés et a constaté que la condition de quorum était remplie.

**PRESENTS :** MME NASSIVET – MME MARTIN – M. COLIN – MME RIGOLOT – MME ZITOUNI  
M. RUAULT – M. MARQUET-BERTRAND – M. ROUZEAU – MME MACE – MME PUYRAVAUD  
M. RODIER – M. DE PETRIS

**POUVOIRS :** M. BOURAIN A M. COLIN  
MME LABORDE A MME NASSIVET  
MME RIVOLIER A M. RODIER  
M. BONNAL A MME PUYRAVAUD

**EXCUSEES :** MME GOURAUD – MME RUELLAN

**ABSENT :** M. GIRAUD

**SECRETARE :** M. MARQUET-BERTRAND

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation d'ajout d'un point de délibération : «réhabilitation d'un bâtiment communal à destination d'une maison d'assistantes maternelles (MAM), d'un local commercial et deux logements communaux - lancement consultation maîtrise d'ouvrage déléguée». Le conseil municipal valide ces modifications d'ordre du jour.

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUI N 2020**

2020-06-25\_014

**Le compte-rendu du précédent conseil du 25 juin 2020** a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2020.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### **II - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

2020-07-10\_019

**Le compte-rendu du précédent conseil du 10 juillet 2020** a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### **III - COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2019 BUDGET COMMUNAL**

(QUESTION 1)  
2020-07-21\_030/7.1

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2019 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>%</b>
011	Charges à caractère général	321 275,00	308 342,21	95.97%
012	Charges de personnel	650 000,00	649 768,48	99.96%
65	Autres charges de gestion courante	77 975,00	75 448,79	96.76%
66	Charges financières	16 000,00	15 677,59	97.98%
67	Charges exceptionnelles	200,00	-	0,00%
68	DAP	300,00	97,50	32.50%
014	Atténuation de produits	21 802,00	21 764,00	99.83%
023	Virement à la section d'invest.	833 074,75	-	0.00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 920 626,75</b>	<b>1 071 098,57</b>	

RECETTES		Budget 2019	Réalisé 2019	%
70	Produits des services / domaine	142 750,00	157 396,56	110.26%
73	Impôts et taxes	756 081,00	761 531,79	100.72%
74	Dotations et participations	220 447,00	234 971,11	106.59%
75	Autres produits de gestion courante	13 700,00	14 694,92	107.26%
76	Produits financiers	-	3,19	0.00%
77	Produits exceptionnels	-	5 671,36	0.00%
78	RAP	220,00	211,17	0.00%
013	Atténuation de charges	-	6 785,59	0.00%
042	Opérations d'ordre entre sections	8 400,00	8 355,23	99.47%
002	Excédent reporté	779 028,75	779 028,75	100.00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 920 626,75</b>	<b>1 968 649,67</b>	

<b>EXEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019</b>	<b>897 551,10</b>
---------------------------------------	-------------------

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budget 2019	Réalisé 2019	%
-	Opérations d'équipement	1 579 942,36	777 459,43	49.21%
16	Dette - remboursements en capital	79 739,13	62 349,76	78.19%
001	Déficit reporté	-	-	0,00%
040	Opérations d'ordre entre sections	8 400,00	8 355,23	99.47%
041	Opérations patrimoniales	84 000,00	81 232,39	96.71%
<b>TOTAL</b>		<b>1 752 081,49</b>	<b>929 396,81</b>	

RECETTES		Budget 2019	Réalisé 2019	%
10	FCTVA	73 650,00	72 868,91	98.94%
	Taxe d'aménagement	50 000,00	51 316,16	102.63%
	Excédents capitalisés	50 723,92	50 723,92	100.00%
13	Subventions	645 614,00	40 422,50	6.26%
16	Emprunts	-	-	0,00%
001	Excédent reporté	15 018,82	15 018,82	100.00%
021	Virement de la section de fonct.	833 074,75	-	0.00%
041	Opérations patrimoniales	84 000,00	81 232,39	96.71%
024	Cessions d'immobilisations	-	-	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 752 081,49</b>	<b>311 582,70</b>	

<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019</b>	<b>-617 814,11</b>
--------------------------------------	--------------------

Ceci exposé, Madame le maire cède la présidence de séance au doyen de l'assemblée qui propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal décide :**

- D'APPROUVER le compte administratif 2019.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **IV - COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNAL**

(QUESTION 2)  
2020-07-21\_031/7.1

Madame le Maire expose que, après vérification, les écritures comptables de l'exercice 2019 sont identiques à celles du compte de gestion établi par Monsieur Yves JANIN, inspecteur des Finances Publiques, qui établit les résultats suivants hors restes à réaliser :

- Excédent de fonctionnement : 897 551,10 €
- Déficit d'investissement : 617 814,11 €

Aussi, Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019.

#### **Il est proposé de voter pour :**

- APPROUVER le compte de gestion 2019.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **V - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET COMMUNAL**

(QUESTION 3)  
2020-07-21\_032/7.1

Madame le maire rappelle que l'exercice 2019 est clos avec un excédent global de 279 736,99 €, décomposé comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de 897 551,10 € ;
- Un déficit d'investissement de 617 814,11 € ;
- Un solde nul des restes à réaliser.

Madame le maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 – recettes - excédent de fonctionnement capitalisé : 617 814,11 €
- Compte 001 – dépenses – déficit d'investissement reporté : 617 814,11 €
- Compte 002 – recettes – excédent de fonctionnement reporté : 279 736,99 €

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **VI - CREATION DU BUDGET ANNEXE DE LA RUE DU TEMPLE**

(QUESTION 4)  
2020-07-21\_033/7.1

Madame le Maire rappelle que les opérations de réhabilitation de l'ancienne agence postale communale et de l'ancienne COOP vont démarrer prochainement.

Ces bâtiments seront, après leur réhabilitation, loués sous différentes formes :

- L'ancienne agence postale accueillera des professions médicales ou paramédicales ;
- L'ancienne COOP sera divisée en deux logements, une maison d'assistantes maternelles (MAM) et un local pour un professionnel de la restauration.

Ces projets ne sont pas éligibles au FCTVA, et la commune ne pourrait donc pas récupérer la TVA sur les travaux de réhabilitation et les charges liées à l'exploitation de ces bâtiments si elle ne faisait pas le choix d'assujettir ces activités.

Dans ces conditions, il est plus pratique de créer un budget annexe afin d'isoler ces opérations des compétences régaliennes non imposables de la commune. Ce budget annexe permettra par ailleurs de mieux veiller à l'équilibre financier de ces projets, afin de ne pas en faire peser la charge sur le contribuable.

Aussi, Madame le Maire propose la création du budget annexe suivant :

- Dénomination : **Budget annexe de la rue du Temple** ;
- Instruction comptable : **M14** ;
- Sections : **investissement / fonctionnement** ;
- Gestion du budget : **HT** ;
- **TVA : régime réel normal**, déclaration trimestrielle.

## Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la création du budget annexe de la rue du Temple, en instruction comptable M14, en deux sections (investissement / fonctionnement) avec une gestion budgétaire HT et un régime réel normal de TVA ;

- **D'ACCEPTER** de solliciter le Comptable Public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe de la rue du Temple (code budget).

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **VII - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020**

Article budgétaire en recette de fonctionnement : 73111

(QUESTION 5)

2020-07-21\_034/7.2

Madame le Maire rappelle que les taux appliqués aux bases servant au calcul des taxes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont fixés par le conseil municipal.

« Yves ROUZEAU souhaite connaître la répartition des recettes obtenues. Rebecca MARTIN apporte la précision suivante : 312 k€ pour les propriétés non bâties et 52 k€ pour les propriétés bâties. Elle complète en indiquant que lors de la dernière mandature, seules deux hausses sont intervenues, l'une liée à l'harmonisation des taux lors de notre entrée dans la CDA et la seconde en ajustement avec la taxe sur les ordures ménagères (ces ajustements n'ayant pas induit d'augmentation sur les impositions des habitants). »

Madame le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux actuels :

- Taxe foncière sur le bâti : 21,35 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 58,79 %

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **VIII - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL BP 2020**

(QUESTION 6)

2020-07-21\_035/7.1

#### **Priorités du budget primitif 2020**

Pour 2020 et les exercices suivants, les priorités sont au nombre de deux :

- Conserver une capacité courante de financement la plus élevée possible (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) malgré les baisses de dotations et les aléas budgétaires liés à la crise sanitaire ;
- Démarrer la construction de la salle multi-activités et de la chaufferie bois ainsi que la réhabilitation de l'ancienne COOP et de l'agence postale communale tout en continuant à investir dans les bâtiments et équipements existants.

#### **La section de fonctionnement**

	DEPENSES	Budget 2019	Réalisé 2019	BP 2020	%
011	Charges à caractère général	321 275,00	308 342,21	306 140,00	-4,71%
012	Charges de personnel	650 000,00	649 768,48	650 000,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	77 975,00	75 448,79	91 555,00	17,42%
66	Charges financières	16 000,00	15 677,59	14 000,00	-12,50%
67	Charges exceptionnelles	200,00	-	200,00	0,00%
68	DAP	300,00	97,50	-	-100,00%
014	Atténuation de produits	21 802,00	21 764,00	22 502,00	3,21%
023	Virement à la section d'invest.	833 074,75	-	322 819,99	-61,25%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 920 626,75</b>	<b>1 071 098,57</b>	<b>1 407 216,99</b>	

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 407 216,99 €. Côté dépenses :

- Les charges à caractère général (fluides, maintenance, achats de matériel et de prestations...) représentent 28,23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste est impacté par la crise sanitaire car il comptabilise les achats de produits d'entretien et d'hygiène, de masques...
- Les charges de personnel totalisent 59,94 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste est stable par rapport à 2019, tout comme l'effectif qui, pendant le confinement, a conservé son salaire en totalité.

RECETTES		Budget 2019	Réalisé 2019	BP 2020	%
70	Produits des services / domaine	142 750,00	157 396,56	101 000,00	-29,25%
73	Impôts et taxes	756 081,00	761 531,79	790 898,00	4,60%
74	Dotations et participations	220 447,00	234 971,11	215 082,00	-2,43%
75	Autres produits de gestion courante	13 700,00	14 694,92	13 000,00	-5,11%
76	Produits financiers	-	3,19	-	0,00%
77	Produits exceptionnels	-	5 671,36	-	0,00%
78	RAP	220,00	211,17	-	-100,00%
013	Atténuation de charges	-	6 785,59	7 500,00	0,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	8 400,00	8 355,23	-	-100,00%
002	Excédent reporté	779 028,75	779 028,75	279 736,99	-64,09%
<b>TOTAL</b>		<b>1 920 626,75</b>	<b>1 968 649,67</b>	<b>1 407 216,99</b>	

Côté recettes :

- Les produits des services et du domaine (cantine, centre de loisirs, emplacements forains, concessions au cimetière...) représentent 8,96 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté. Ces recettes sont fortement impactées à la baisse par la crise sanitaire. En effet, une diminution de 30 % des produits liés à la vente de repas scolaires et aux droits d'entrée à la garderie et au centre de loisirs est prévue (prévision de 98 000 € cette année contre 140 000 € en 2019) ;
- Les impôts et taxes totalisent près de 70,15 % de ces recettes et les impôts locaux sont estimés à 678 317 € (compensation de taxe d'habitation versée par l'Etat incluse). Les taux d'imposition resteront inchangés par rapport à 2019 ;
- Les dotations et participations représentent 19,08 % des recettes de fonctionnement hors résultat reporté. On note une légère diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat, notre commune étant « épargnée » du fait de l'augmentation de sa population.

**Pour 2020, la capacité d'autofinancement (différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, sans tenir compte du résultat antérieur) se monte en prévision à 43 083 € (contre 75 446 € en 2019 et 128 754 € pour le budget primitif 2018). Ce chiffre tient compte de prévisions prudentes tant en dépenses qu'en recettes. Du fait de l'excédent 2019, l'autofinancement prévu se monte à 322 819,99 €.**

### La section d'investissement

#### Les dépenses

DEPENSES		Budget 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	BP 2020	%
-	Opérations d'équipement	1 579 942,36	777 459,43	410 514,22	989 719,99	-11,37%
16	Dettes - remboursements en capital	79 739,13	62 349,76	64 000,00		-19,74%
001	Déficit reporté	-	-	617 814,11		0,00%
040	Opérations d'ordre entre sections	8 400,00	8 355,23	-		-100,00%
041	Opérations patrimoniales	84 000,00	81 232,39	-		-100,00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 752 081,49</b>	<b>929 396,81</b>	<b>410 514,22</b>	<b>1 671 534,10</b>	
				<b>2 082 048,32</b>		

En dépenses, les travaux et achats d'équipements prévus se montent à 989 719,99 €. Le tableau ci-dessous détaille les projets à mettre en œuvre.

	BUDGET 2019	EXÉCUTÉ 2019		RAR 2019- 2020	BP 2020
		€	%		
<b>Grands projets</b>	<b>689 000,00</b>	<b>300 430,33</b>	<b>43,60%</b>	<b>372 669,67</b>	<b>503 910,99</b>
<b>Opé 274 - Salle multi-activités</b>	<b>671 000,00</b>	<b>298 330,33</b>	<b>44,46%</b>	<b>372 669,67</b>	<b>503 910,99</b>
Salle multi-activités - Etudes, MOE et travaux	458 600,00	292 396,13	63,78%	372 669,67	322 109,99
Chaufferie bois - Etudes, MOE et travaux	212 400,00	5 934,20	2,79%	-	181 801,00
<b>Opé 275 - Réaménagement de la COOP</b>	<b>18 000,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>11,67%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Acquisition, études, MOE et travaux	18 000,00	2 100,00	11,67%	-	-

<b>Bâtiments communaux</b>	<b>101 958,34</b>	<b>47 337,79</b>	<b>46,43%</b>	<b>22 500,00</b>	<b>28 500,00</b>
<b>Opé 248 - Eglise</b>	<b>18 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
Eglise et donjon	18 000,00	-	-	18 000,00	23 000,00
<b>Opé 269 - cimetière</b>	<b>33 579,20</b>	<b>25 255,89</b>	<b>75,21%</b>	<b>-</b>	<b>3 500,00</b>
Travaux et reprises de concessions	8 579,20	3 245,00	37,82%	-	3 500,00
Restauration cimetière	25 000,00	22 010,89	88,04%	-	-
<b>Opé 254 - Bâtiments communaux</b>	<b>35 379,14</b>	<b>22 081,90</b>	<b>62,42%</b>	<b>4 500,00</b>	<b>-</b>
Hôtel de Ville	30 679,14	16 167,10	52,70%	4 500,00	-
Bibliothèque	1 200,00	1 140,00	95,00%	-	-
Salle Bontemps	3 500,00	-	-	-	-
Logements communaux	-	4 774,80	-	-	-
<b>Opé 266 - accessibilité</b>	<b>15 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 000,00</b>
Travaux de mise en accessibilité	15 000,00	-	-	-	2 000,00

<b>Développement durable et cadre de vie</b>	<b>17 900,00</b>	<b>552,00</b>	<b>3,08%</b>	<b>-</b>	<b>8 000,00</b>
<b>Opé 271 - Cadre de vie et environnement</b>	<b>2 400,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Jardin partagé	2 400,00	-	-	-	-
<b>Opé 265 - Aménagements urbains</b>	<b>15 500,00</b>	<b>552,00</b>	<b>3,56%</b>	<b>-</b>	<b>8 000,00</b>
Acquisitions foncières	6 000,00	-	-	-	6 000,00
Mobilier urbain	9 500,00	552,00	5,81%	-	2 000,00

<b>Voirie</b>	<b>743 156,62</b>	<b>405 092,41</b>	<b>54,51%</b>	<b>15 000,00</b>	<b>400 959,00</b>
<b>Opé 234 - Eclairage public</b>	<b>25 000,00</b>	<b>17 900,92</b>	<b>71,60%</b>	<b>-</b>	<b>15 000,00</b>
Remplacement de candélabres	25 000,00	17 900,92	71,60%	-	15 000,00
<b>Opé 247 - Sécurité routière</b>	<b>11 500,00</b>	<b>8 447,14</b>	<b>73,45%</b>	<b>-</b>	<b>10 000,00</b>
Aménagements de sécurité	11 500,00	8 447,14	73,45%	-	10 000,00
<b>Opé 258 - Centre bourg</b>	<b>626 656,62</b>	<b>363 201,33</b>	<b>57,96%</b>	<b>15 000,00</b>	<b>262 710,00</b>
Travaux de réaménagement	626 656,62	363 201,33	57,96%	15 000,00	262 710,00
<b>Opé 259 - Travaux de voirie</b>	<b>80 000,00</b>	<b>15 543,02</b>	<b>19,43%</b>	<b>-</b>	<b>113 249,00</b>
Travaux divers	80 000,00	15 543,02	19,43%	-	55 050,00
Parking école	-	-	-	-	6 949,00
Plateau surélevé la Fondelay	-	-	-	-	51 250,00

<b>Enfance - Jeunesse - Education</b>	<b>13 727,40</b>	<b>11 035,86</b>	<b>80,39%</b>	<b>344,55</b>	<b>29 150,00</b>
<b>Opé 267 - Ecole</b>	<b>10 127,40</b>	<b>10 069,17</b>	<b>99,43%</b>	<b>-</b>	<b>28 150,00</b>
Travaux divers	6 827,40	6 500,56	95,21%	-	22 950,00
Equipement informatique	2 500,00	2 442,65	97,71%	-	4 000,00
Acquisition de matériel et mobilier	800,00	1 125,96	140,75%	-	1 200,00

<b>Opé 268 - ALSH</b>	<b>1 600,00</b>	-	-	-	-
Travaux et matériel	1 600,00	-	-	-	-
<b>Opé 276 - Local jeunes</b>	<b>1 000,00</b>	<b>311,24</b>	<b>31,12%</b>	-	<b>1 000,00</b>
Travaux et matériel	1 000,00	311,24	31,12%	-	1 000,00
<b>Opé 277 - RAM</b>	<b>1 000,00</b>	<b>655,45</b>	<b>65,55%</b>	<b>344,55</b>	-
Acquisition de matériel	1 000,00	655,45	65,55%	344,55	-

<b>Mobilier et matériel des services</b>	<b>14 200,00</b>	<b>13 011,04</b>	<b>91,63%</b>	-	<b>19 200,00</b>
<b>Opé 270 - Mobilier et matériel</b>	<b>14 200,00</b>	<b>13 011,04</b>	<b>91,63%</b>	-	<b>19 200,00</b>
Matériel services techniques	6 000,00	8 737,36	145,62%	-	10 000,00
Matériel informatique	1 200,00	1 912,39	159,37%	-	9 200,00
Mobilier	7 000,00	2 361,29	33,73%	-	-

<b>TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT</b>	<b>1 579 942,36</b>	<b>777 459,43</b>	<b>49,21%</b>	<b>410 514,22</b>	<b>989 719,99</b>
---------------------------------------	---------------------	-------------------	---------------	-------------------	-------------------

### L'endettement

L'annuité de la dette de la commune se monte en 2020 à 77 641 €. Cette annuité, qui avait été divisée par deux entre 2014 et 2018 puisque de nombreux emprunts ont été soldés, est quasiment remontée à son niveau de 2014 car la commune a emprunté 400 000 € en 2018 pour financer les travaux de construction de la salle multi-activités.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 554 587 € réparti en 5 prêts. Tous les emprunts de la commune sont en euros et à taux fixe.

La commune a une capacité de désendettement de 12,87 années (contre 8,18 années au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Il est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. On considère que le seuil de vigilance se situe à 10 ans et le seuil critique à 11-12 ans. Ce chiffre n'est néanmoins pas inquiétant car la capacité d'autofinancement de la commune est cette année ponctuellement dégradée du fait de la crise sanitaire.

### Les recettes

RECETTES		Budget 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	BP 2020	%
10	FCTVA	73 650,00	72 868,91	80 000,00		8,62%
	Taxe d'aménagement	50 000,00	51 316,16	72 200,00		44,40%
	Excédents capitalisés	50 723,92	50 723,92	617 814,11		1117,99%
13	Subventions	645 614,00	40 422,50	410 514,22	509 000,00	42,42%
16	Emprunts	-	-	51 700,00		0,00%
001	Excédent reporté	15 018,82	15 018,82	-		-100,00%
021	Virement de la section de fonct.	833 074,75	-	322 819,99		-61,25%
041	Opérations patrimoniales	84 000,00	81 232,39	-		-100,00%
024	Cessions d'immobilisations	-	-	18 000,00		0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>1 752 081,49</b>	<b>311 582,70</b>	<b>410 514,22</b>	<b>1 671 534,10</b>	
				<b>2 082 048,32</b>		

Les subventions concernent pour la plus grande partie les travaux de réhabilitation du centre bourg et les travaux de construction de la salle multi-activités.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



**IX - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DE LA RUE DU TEMPLE**(QUESTION 7)  
2020-07-21\_036/7.1

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le budget primitif présenté ci-dessous pour l'exercice 2020.

**Section d'investissement**

DEPENSES	BP 2020	RECETTES	BP 2020
- Opérations d'équipement	30 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00</b>

« Elle précise que les dépenses sont actuellement en phase d'étude et que les emprunts seront réalisés selon le rythme réel de facturation des dépenses.

Alain MARQUET-BERTRAND demande auprès de quels organismes seraient conclus les emprunts. Rebecca MARTIN indique qu'un appel d'offres sera lancé auprès de différents organismes financiers. »

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**X - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**(QUESTION 8)  
2020-07-21\_037/7.5

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations locales qui en ont fait la demande, afin de soutenir leur action et leur rôle important dans l'animation du village. Cette subvention est déterminée en fonction des projets et sur présentation des comptes.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2020
A CORPS DANSE	250,00 €
NJAMALA	250,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	250,00 €
CLUB 3ème AGE - MORTAGNE	250,00 €
CLUB 3ème AGE - THAIRÉ	250,00 €
COMITE DES FÊTE DE THAIRÉ	0 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	250,00 €
JUDO CLUB "LE PETIT SAMOURAÏ"	350,00 €
LA LIRETTE	500,00 €
SAPEURS POMPIERS	2 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
THAIR'ECHANGES	250,00 €
LES 5 FANTASTIQUES	1 000,00 €
ANGOULOISIRS	1 200,00 €
LES FILLES DE L'ORIENT	250,00 €
CLUB MEDITATION	250,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
PLANNING CHAT	250,00 €
CRE'R	0 €
LE CAFE ASSOCIATIF	0 €
LES P'TITES SOURIS	250,00 €
PROVISION	650,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (article 6574)</b>	<b>9 300,00 €</b>

De plus, il est de coutume d'accorder une participation au collège André Malraux au titre de la natation scolaire, ainsi qu'à la Chambre des Métiers et aux Maisons Familiales Rurales (MFR) au titre du soutien à l'apprentissage.

ORGANISME	PROPOSITION 2020
COLLEGE ANDRE MALRAUX	1.015,31 €
CHAMBRE DES METIERS 17	387,00 €
MFR 16	45,00 €
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS (article 65738)</b>	<b>1 447,31 €</b>

« Béatrice MACÉ souligne l'absence du club de tennis dans la liste des subventions accordées. Madame le Maire répond que ce club n'a plus d'activité à ce jour. »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les attributions de subventions 2020.**

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



## **XI - VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S. DE THAIRE - EXERCICE 2020**

(QUESTION 9)

2020-07-21\_038/7.5

Madame le Maire rappelle qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du C.C.A.S de Thairé pour l'exercice 2020.

Pour mémoire, la subvention allouée en 2019 se montait à 1 000 €.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S, une subvention de 1 000 € est nécessaire pour équilibrer son Budget Primitif 2020.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer à 1 000 € le montant de la subvention de fonctionnement au C.C.A.S pour l'exercice 2020, et précise que cette subvention sera augmentée si besoin en cours d'année.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **XII - TARIFS DES COTISATIONS ANNUELLES DE LA BIBLIOTHEQUE**

(QUESTION 10)

2020-07-21\_039/7.1

**Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif actuel en vigueur depuis le 1er juin 2004 :**

- La gratuité est accordée aux moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi.
- Pour les adultes : 10,00 €

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **XIII - TARIF RESTAURATION SCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2020**

(QUESTION 11)

2020-07-21\_040/7.1

Madame le Maire expose à l'assemblée la proposition d'une évolution des tarifs de restauration scolaire proratisés à l'actualisation annuelle des tarifs de notre prestataire, soit 2.5%. La commune participe à ce service par la prise en charge d'une partie du prix du repas et par la mise à disposition de personnels et de locaux. Le coût global d'un repas est ainsi évalué à **4.79 €**.

Il est proposé d'appliquer cette nouvelle tarification comme suit :

<b>CANTINE</b>							
	TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF
Enfants de la commune	2,86 €	2,14 €	2,43 €	2,72 €	2,86 €	3,15 €	3,43 €
Enfants hors commune	3,14 €	2,35 €	2,67 €	2,98 €	3,14 €	3,45 €	3,77 €
Adulte	4,77 €						

  

<b>QUOTIENT FAMILIAL CAF</b>					
QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
DE 0 € A 500 €	DE 501 € A 800 €	DE 801 € A 1.200 €	DE 1.201 € A 1.400 €	DE 1.401 € A 1.650 €	PLUS DE 1.650 €

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **GÉNÉRALITÉS**

Le restaurant scolaire est un service communal, placé sous la responsabilité du Maire et de l'Adjoint délégué. Son fonctionnement est assuré par le personnel territorial habilité. Les repas sont livrés tous les jours par un prestataire de Niort, CONVIVIO PRO, en liaison froide (réchauffés sur place au moment du service).

## **LIEU ET JOUR D'OUVERTURE**

La restauration s'effectue dans les locaux de l'école, en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont servis en 2 services de 11h45 à 12h40 pour les maternelles et de 12h45 à 13h30 pour les primaires.

## **INSCRIPTION ET RÈGLEMENT**

Afin de faciliter l'intégration de l'enfant à la vie scolaire, tous les enfants scolarisés sont accueillis au restaurant scolaire. Un **dossier d'inscription** spécifique **OBLIGATOIRE** est à remplir en début d'année scolaire. **Les repas sont commandés le jeudi matin pour la semaine suivante.** **Le personnel communal est présent tous les matins de 7h30 à 9h00 pour enregistrer les inscriptions et les modifications de la semaine suivante.** Toute absence doit être signalée au **05.46.56.27.49.** ou par mail **periscolaire.cantine@laposte.net.** Seules les absences pour maladie au-delà de 2 jours consécutifs seront déduites sur présentation d'un certificat médical ; sinon tout repas commandé est facturé.

**L'envoi des factures aux familles se fait principalement par mail,** sinon par courrier. Les factures sont émises par les services de la Mairie. Les règlements sont à effectuer auprès du Centre des Finances Publiques de Périgny (**modalités sur la facture**). Nous vous demandons d'être vigilants sur le paiement régulier de ces factures et d'informer la Mairie en cas de difficultés. En cas de non règlement des dettes, votre enfant pourra se voir refuser l'accès au restaurant scolaire.

## **MENUS**

Les menus sont établis en Commission pour chaque trimestre avec la diététicienne et nutritionniste du prestataire. Ils sont affichés aux accueils de l'école et consultable sur internet : soit sur le site de la Mairie ([www.thaire.fr](http://www.thaire.fr)) soit sur le site du prestataire ([www.clicetmiam.fr/code 820EZOD](http://www.clicetmiam.fr/code%20EZOD)).

## **ALLERGIES ALIMENTAIRES / INTOLÉRANCES ET P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)**



Les allergies alimentaires et les intolérances doivent être déclarées dès l'inscription de l'enfant à la cantine. **ATTENTION**, si un autre repas que celui du restaurant scolaire est fourni par les parents, **un PAI en cours de validité** doit être présenté dans les 2 mois suivant le jour de la rentrée scolaire, **sous peine de ne plus pouvoir accepter l'enfant.** Ce document est légalement **OBLIGATOIRE.** Pour que ce temps de repas se déroule dans de bonnes conditions de sécurité pour l'enfant et pour le personnel de cantine, merci de bien vouloir **noter le nom de l'enfant** sur chaque boîte, d'inscrire sur un **papier** les aliments à donner (entrée, plat, dessert, goûter) et de mettre le tout dans un **sac isotherme.**

## **MÉDICAMENTS**

Si un traitement médical doit être donné sur le temps de cantine, merci de fournir **l'ordonnance médicale** ainsi qu'une **autorisation écrite** de votre part autorisant le personnel de cantine à administrer ledit médicament.

## TARIF

Le tarif est révisable chaque année sur décision du Conseil Municipal. Il est étudié au plus près du coût global avec une prise en charge communale d'environ 40%. Il suit l'évolution du prix facturé par le prestataire.

	CANTINE						
	TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF
Enfants de la commune	2,86 €	2,14 €	2,43 €	2,72 €	2,86 €	3,15 €	3,43 €
Enfants hors commune	3,14 €	2,35 €	2,67 €	2,98 €	3,14 €	3,45 €	3,77 €
Adulte	4,77 €						

QUOTIENT FAMILIAL CAF					
QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
DE 0 € A 500 €	DE 501 € A 800 €	DE 801 € A 1.200 €	DE 1.201 € A 1.400 €	DE 1.401 € A 1.650 €	PLUS DE 1.650 €

## RÈGLES DE VIE

Pour que le temps du repas soit convivial et se passe dans le calme, il est important que les enfants respectent ces règles essentielles : **parlez-en avec eux ! On ne dégrade pas les locaux ! On peut parler mais calmement et sans chahuter ! On ne joue pas avec la nourriture, on ne la jette pas ! On respecte les consignes mises en place pour le tri sélectif des déchets ! On respecte le personnel de cantine : on l'écoute et on reste poli et respectueux !**

**En cas de non-respect de ces règles de base**, les parents seront informés dans un premier temps via le cahier de liaison de l'enfant. En cas de récidive ou d'incident grave : **le renvoi du restaurant scolaire pourra être envisagé.**

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## XV - TARIF PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2020

(QUESTION 13)

2020-07-21\_042/7.1

Madame le Maire propose une évolution annuelle des tarifs du service enfance-jeunesse en périscolaire et extrascolaire de 1.8% proratisés au quotient familial (*sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué*) répartis sur 6 tranches comme suit :

	PERISCOLAIRE							GOUTER
	TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF	
Enfants de la commune	0,92 €	0,69 €	0,78 €	0,87 €	0,92 €	1,01 €	1,10 €	0,50 €
Enfants hors commune	1,01 €	0,76 €	0,86 €	0,96 €	1,01 €	1,11 €	1,21 €	0,55 €
	tarif à la demi-heure							

VACANCES SCOLAIRES														
PERI-ACCUEIL DE 7H30 A 9H00 ET 17H00 A 18H30 (tarif à la demi-heure)								JOURNEE DE 9H00 A 17H00 (repas et goûter compris)						
	TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF	TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF
Enfants de la commune	0,92 €	0,69 €	0,78 €	0,87 €	0,92 €	1,01 €	1,10 €	15,00 €	11,25 €	12,75 €	14,25 €	15,00 €	16,50 €	18,00 €
Enfants hors commune	1,01 €	0,76 €	0,86 €	0,96 €	1,01 €	1,11 €	1,21 €	16,52 €	12,39 €	14,04 €	15,69 €	16,52 €	18,17 €	19,82 €

QUOTIENT FAMILIAL CAF					
QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
DE 0 € A 500 €	DE 501 € A 800 €	DE 801 € A 1.200 €	DE 1.201 € A 1.400 €	DE 1.401 € A 1.650 €	PLUS DE 1.650 €

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **XVI - REGLEMENT PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2020**

(QUESTION 14)

2020-07-21\_043/7.1

**L'accueil périscolaire** est ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h35 ainsi que le lundi, mardi, jeudi soir de 15h45 à 19h, le vendredi de 15h30 à 19h.

Le mercredi de 12h à 19h (repas de midi compris uniquement pour les enfants restant l'après-midi) Départ autorisé à partir de 15h ; au besoin une heure de garderie gratuite de 12h à 13h est proposée.

**L'accueil de loisirs extrascolaire** est ouvert pendant les vacances scolaires de la Toussaint, d'Hiver, de Pâques et d'Été de **7h30 à 18h30. (La première semaine uniquement)**

**Merci de bien vouloir respecter ces horaires**

**Pour nous joindre : 05-46-56-27-49 [periscolaire.cantine@laposte.net](mailto:periscolaire.cantine@laposte.net)**

#### **OBJET**

Le présent règlement a pour but de définir les modalités d'inscription et d'utilisation des services proposés par la Mairie de Thairé.

#### **LIEU D'ACCUEIL**

L'accueil des enfants se déroule dans l'enceinte de l'école dans des locaux spécialement réservés pour cela.

#### **FREQUENTATION**

Les accueils péri et extra-scolaires sont ouverts aux enfants dès leur scolarisation et ce jusqu'à leur entrée au collège.

L'accès à l'accueil se fait sur inscription avec un dossier individuel **OBLIGATOIREMENT** à jour (à vérifier à chaque rentrée scolaire et nous signaler tout changement en cours d'année). Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au lieu d'accueil. Seuls les enfants de 10 ans minimum peuvent quitter seuls les accueils sur la présentation d'une autorisation écrite des parents ou des représentants légaux.

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

Pièces à fournir dès la première inscription :

- \* La fiche de renseignements dûment complétée et signée
- \* La fiche sanitaire renseignée et signée (copie du carnet de santé)
- \* La copie de l'attestation CAF avec le Quotient Familial ou bien le dernier avis d'imposition si non affilié à la caf.
- \* La copie de l'attestation sécurité sociale ou d'affiliation à un autre régime
- \* L'attestation d'assurance extrascolaire
- \* Le coupon règlement intérieur signé
- \* L'autorisation de droit de diffusion d'image
- \* Une photo d'identité
- \* Un justificatif de domicile

### **En cas de dossier incomplet, l'enfant ne peut pas être accueilli.**

Des coupons d'inscription occasionnelle mensuels sont envoyés par mail et mis à votre disposition dans la salle d'accueil en milieu de mois en cours pour le mois suivant ou bien à annuellement pour une fréquentation régulière tous les mois.

Pour les vacances scolaires, une fiche de préinscription est jointe au programme d'activités par l'intermédiaire de l'école dans le cahier de l'enfant.

Il est **obligatoire** de prévenir directement la structure et **non** les enseignants de toute modification d'inscription ainsi que toute absence sur place le matin uniquement le de 7h30 à 9h30, par téléphone ou mail.

**Le cas échéant un forfait absence non justifiée vous sera facturé ;**

**À savoir : 1 heure tarif de base périscolaire**

**Le prix du repas le mercredi**

**Le tarif journée pour les vacances**

(Déduction possible sur la présentation d'un certificat médical).

En ce qui concerne la garde alternée, il est demandé de fournir un calendrier avec la répartition des semaines de garde afin de faciliter la facturation mensuelle ainsi que le QF et le lieu d'habitation d chaque parent.

Tarifification par quotient familial et lieu d'habitation.

Sans justificatif de votre part le tarif le plus élevé sera appliqué.

## **TARIFS**

		PERISCOLAIRE							
		TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF	GOUTER
Enfants de la commune		0,92 €	0,69 €	0,78 €	0,87 €	0,92 €	1,01 €	1,10 €	0,50 €
Enfants hors commune		1,01 €	0,76 €	0,86 €	0,96 €	1,01 €	1,11 €	1,21 €	0,55 €
		tarif à la demi-heure							

		VACANCES SCOLAIRES													
		PERI-ACCUEIL DE 7H30 A 9H00 ET 17H00 A 18H30 (tarif à la demi-heure)								JOURNEE DE 9H00 A 17H00 (repas et goûter compris)					
		TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF	TARIF 2020-2021	QF 1 75% TARIF	QF 2 85% TARIF	QF 3 95% TARIF	QF 4 100% TARIF	QF 5 110% TARIF	QF 6 120% TARIF
Enfants de la commune		0,92 €	0,69 €	0,78 €	0,87 €	0,92 €	1,01 €	1,10 €	15,00 €	11,25 €	12,75 €	14,25 €	15,00 €	16,50 €	18,00 €
Enfants hors commune		1,01 €	0,76 €	0,86 €	0,96 €	1,01 €	1,11 €	1,21 €	16,52 €	12,39 €	14,04 €	15,69 €	16,52 €	18,17 €	19,82 €

QUOTIENT FAMILIAL CAF					
QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
DE 0 € A 500 €	DE 501 € A 800 €	DE 801 € A 1.200 €	DE 1.201 € A 1.400 €	DE 1.401 € A 1.650 €	PLUS DE 1.650 €

## **REGLEMENT DES FACTURES:**

**L'envoi des factures aux familles se fait principalement par mail** ou par courrier. Les factures sont émises par les services de la Mairie, mais le règlement se fait auprès du Centre des finances publiques de Périgny en espèces, chèques, tickets CESU, chèques vacances ou bien par carte bancaire via le site internet sécurisé « tipi » (modalités sur la facture). **Nous vous demandons d'être vigilants sur le paiement régulier de ces factures et d'informer la Mairie en cas de difficulté.**

## **ALIMENTATION:**

Le repas et le goûter étant fournis pendant les périodes d'accueil, il est impératif de faire part des contre-indications alimentaires de l'enfant dans son dossier individuel et de nous fournir un certificat médical pour la mise en place d'un protocole médical (recommandations en concertations entre la famille, l'équipe et le médecin traitant) ou d'un « Projet d'Accueil Individualisé (PAI) – décision du médecin scolaire) » à renouveler chaque année.

## **SANTE:**

En cas d'urgence, l'équipe encadrante s'engage à prévenir la famille, et selon la gravité, à contacter le médecin traitant ou si besoin le 15. Si, pour un motif médical, l'enfant doit suivre un traitement, il est demandé une ordonnance ainsi qu'une autorisation parentale écrite à donner le dît traitement.

## **LES INTERDITS:**

- \* bijoux de valeur, téléphone portable, jeux électroniques ainsi que tout objet considéré comme dangereux.
- \* la structure n'est pas responsable en cas de perte, dommage ou vol de ces dîts interdits.
- \* les médicaments sauf prescription médicale (joindre l'ordonnance).

## **DISCIPLINE:**

Tout enfant manifestant un manque de respect, un comportement violent à l'égard de ses camarades ou de l'équipe encadrante, sera amené à être convoqué avec ses parents. Sans changement à l'issue de cet entretien, l'enfant sera exclu de l'accueil.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **XVII - AVENANT N°1 ET N°2 AU MARCHE N° 2017-1 RELATIF A LA PRODUCTION, AU CONDITIONNEMENT ET A LA LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LA SOCIETE CONVIVIO**

(QUESTION 15)  
2020-07-21\_044/1.1

Dans un contexte de crise sanitaire et de confinement d'une durée de 3 mois, notre marché de restauration scolaire a été impacté par la baisse de consommation par rapport à notre engagement annuel de commande de repas.

Une rencontre de négociation avec notre prestataire « Convivio » nous a permis d'ajuster une proposition de prise en charge de notre collectivité sur le reste à charge pour chaque repas non commandé sur cette période et aussi sur la plus value des repas livrés entre le 11 mai 2020 et le 03 juillet 2020 suite aux protocoles sanitaires du covid 19.

**1- L'avenant n°1** a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties ont convenu de renégocier et de modifier les conditions financières de la Convention de restauration sur la période du 16/03/2020 au 31/08/2020.

Afin de prendre en compte le surcoût des repas livrés dans le contexte des protocoles sanitaires liés au covid 19, pour la période comprise entre le 11/05/2020 et le 03/07/2020, les Parties conviennent des indemnités suivantes :

Dénomination	Montant HT	TVA	Montant TTC
Coût complémentaire par repas servis du 11/05/2020 au 03/07/2020	0.40 €	5.5%	0.422 €

**2- L'avenant n°2** a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Parties ont convenu de renégocier et de modifier les conditions financières de la Convention de restauration sur la période du 16/03/2020 au 31/08/2020.

Afin de prendre en compte le reste à charge par repas manquants à compter du 16/03/2020 par rapport au nombre annuel de repas de référence, les Parties conviennent des indemnités suivantes :

Dénomination	Montant HT	TVA	Montant TTC
Reste à charge par repas manquants à compter du 16/03/2020 par rapport au nombre annuel de repas de référence (2106 repas sur mars 2020 / 1967 repas sur avril 2020 / 1561 repas sur mai 2020) (soit 5 634 repas = 3.042,36€ HT)	0.54 €	5.5%	0.5697 €

La prise en charge de la commune à hauteur de 3.042 ,36 € pour pallier aux restes à charges des repas manquants pourra être étalée sur l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

09/2020	10/2020	11/2020	12/2020	01/2021	02/2021	03/2021	04/2021	05/2021	06/2021
304.24 €	304.24 €	304.24 €	304.24 €	304.24 €	304.24 €	304.24 €	304.24 €	304.24 €	304.24 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver les avenants 1 et 2** au marché n° 2017-1 relatif à la production, au conditionnement et à la livraison des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire avec la société convivio ;
- **D'autoriser Madame le Maire à signer** tout document relatif à l'exécution de cette décision.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**XVIII - COMPTE-RENDU D'ACTIVITE ANNUEL DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES A THAIRE**

(QUESTION 16)

2020-07-21\_045/1.1

Conformément à la convention de mandat en date du 15 mars 2018, la SEMDAS doit transmettre tous les ans à la commune le compte-rendu d'activité de l'opération de construction de la salle multi-activités à Thairé.

Après lecture de ce compte-rendu, Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu arrêté au 31/12/2019, établi par la SEMDAS.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



**XIX - REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A DESTINATION D'UN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM), D'UN LOCAL COMMERCIAL ET DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX - LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

(QUESTION 17)  
2020-07-21\_046/7.1

La commune de Thairé a lancé une étude de faisabilité réglementaire, technique et économique pour la réhabilitation d'un bâtiment acquis par la commune par le biais de l'Etablissement Public Français (EPF) afin d'accueillir une Maison d'Assistants Maternelles (MAM), un local commercial et deux logements communaux.

Cette étude a été réalisée par la SEMDAS dans sa mission d'assistance aux collectivités du département de la Charente-Maritime et en collaboration avec le CAUE 17 pour la partie architecturale.

Les rapports de cette étude ont été présentés aux conseillers municipaux le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 et l'ensemble des documents du projet leur a été adressé. Il est demandé au conseil municipal d'adopter le programme et l'enveloppe financière.

DEPENSES PREVISIONNELLES		Montant en € HT
AQUISITION DU BIEN à l'EPF, i.e. frais de Notaire		92 450 €
<b>TRAVAUX (hors surcoûts liés aux études préalables)</b>	240 m <sup>2</sup> SP	<b>444 000 €</b>
1- MAM	122 m <sup>2</sup> SP	210 000 €
2- Deux logements	85 m <sup>2</sup> SP	162 000 €
3- Commerce/service	33 m <sup>2</sup> SP	55 000 €
VRD		Exclus
Concessionnaires		17 000 €
ALEAS (stade faisabilité)	10%	45 000 €
AUTRES FRAIS		141 000 €
<b>TOTAL DE L'OPERATION HT</b>		<b>722 450 € HT</b>
<b>TOTAL DE L'OPERATION TTC</b>		<b>866 940 € TTC</b>

La commune a donc besoin d'un accompagnement pour les différentes phases et la mise en œuvre de ce projet.

Il est proposé au conseil municipal de confier les études et la réalisation de l'ouvrage, en son nom et pour son compte, à un mandataire, dans le cadre d'un contrat de mandat et d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **Valider** le lancement de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM), d'un local commercial et deux logements communaux ;
- **De confier** le suivi de l'opération à un mandataire, dans le cadre d'un contrat de mandat **et d'autoriser** le lancement de la consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- **D'inscrire** au budget annexe « rue du Temple » les crédits nécessaires ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de ce contrat de mandat, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**XX - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020 021 / DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DU SDEER (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION RURALE)**

(QUESTION 18)  
2020-07-21\_047/5.3

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner deux délégués communaux auprès du Syndicat Départemental d'Électrification Rurale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité d'approuver la désignation du délégué communal auprès du Syndicat Départemental d'Électrification Rurale :

Sébastien BOURAIN
Michel RUAULT

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.**

**La séance est levée à 21h00.**

**Liste des présents à la séance 21 juillet 2020**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET	PRESENTE	Yves ROUZEAU	PRESENT
Sébastien BOURAIN	POUVOIR A M. COLIN	Béatrice MACÉ	PRESENTE
Rébecca MARTIN	PRESENTE	Maryse PUYRAVAUD	PRESENTE
Stéphane COLIN	PRESENT	Christophe RODIER	PRESENT
Carole LABORDE	POUVOIR A MME NASSIVET	Willy DE PETRIS	PRESENT
Danielle GOURAUD	EXCUSEE	Sébastien GIRAUD	ABSENT
Nicole RIGOLOT	PRESENTE	Florence RUELLAN	EXCUSEE
Dalila ZITOUNI	PRESENTE	Elise RIVOLIER	POUVOIR A M. RODIER
Michel RUALT	PRESENT	Marc BONNAL	POUVOIR A MME PUYRAVAUD
Alain MARQUET-BERTRAND	PRESENT		



